Charte de l'engagement paysan

La présente charte est la charte d'engagement du de la paysan.ne La signer engage à respecter les principes de l'AMAP gérée par ENvertS. Elle prend effet le 8 octobre 2019 et se termine le 1er janvier 2020.

L'AMAP d' ENvertS (membre de la F.A.E.N.S.L.) est constituée des paysan.ne.s et de tou.te.s les amapien.ne.s (qui sont les personnes ayant souscrit à au moins un des contrats de paniers et peuvent être toute personne physique fréquentant l'ENS, étudiant e ou personnel).

Le rôle de l'AMAP est:

- de permettre la distribution des produits par la mise à disposition d'un lieu de distribution et la nomination de responsables de distribution ;
- d'assurer l'animation de l'AMAP et la continuité des relations entre les amapien.ne.s et les paysan.ne.s ;
- d'assumer la gestion administrative et financière, et le renouvellement des contrats.

Je soussigné.e,, m'engage à respecter les engagements suivants :

- mener mon exploitation dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement ; je m'engage à fournir des produits labellisés « Nature & Progrès », « Demeter », « Agriculture Biologique » ou respectant une démarche d'agriculture raisonnée ;
- fixer les prix de mes produits en toute transparence : dans la mesure du possible, je dois répercuter les gains d'un engagement à long terme aux amapien.ne.s sur le tarif, le volume ou la quantité des paniers livrés :
- approvisionner les amapien.ne.s en produits de mon exploitation dans les quantités, qualités, lieux et échéances fixés ;
- discuter et mettre en place des solutions de compensation pour les amapien.ne.s en cas d'intempéries ou de force majeure menant à une impossibilité de livrer les produits prévus : la possibilité de fournir des paniers plus conséquents ou plus variés à des périodes plus propices devra notamment être envisagée.

Les pa	aniers son	t compos	sés par l	e.la paysan	.ne en foi	nction de sa p	roducti	ion. L'Al	MAP a déc	cidé de p	roposer des
demi-	paniers a	ux amapi	en.ne.s	: c'est alors	à elleux	de s'arranger	pour d	liviser ég	uitableme	nt les pa	niers.

Fait à , le

Signature du.de la paysan.ne, précédée de la mention « Lu et approuvé »